

POUR EN SAVOIR PLUS :

Vous pouvez trouver des infos utiles pour votre grossesse sur le site des 1000 premiers jours:
<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>



Je suis domiciliée dans la Drôme et je souhaite bénéficier d'un accompagnement par un RÉPAP, durant ma grossesse et les trois mois suivants ?

J'ai besoin d'informations supplémentaires sur ce projet ?

J'en parle avec mon médecin traitant ou le professionnel de santé qui suit ma grossesse.

Je peux également contacter les responsables du projet par mail à l'adresse repap@ch-valence.fr

Un accompagnement
personnalisé pour
bien vivre ma
grossesse et l'arrivée
de mon bébé :

Mon « Référent
Parcours
Périnatalité »
(RÉPAP)

Le RÉPAP, un professionnel à mes côtés pendant et après ma grossesse

Qui est le RÉPAP et à quoi sert-il ?

Le RÉPAP est un professionnel que je choisis et qui est chargé de m'accompagner pendant ma grossesse et les 3 premiers mois de mon bébé.

Il travaille en lien avec les autres professionnels qui suivent ma grossesse (sage-femme, médecin généraliste, gynécologue...). Il peut même être l'un d'entre eux, s'il le souhaite.

Son accompagnement complète mon suivi médical: mon RÉPAP est là pour me guider dans mon parcours, répondre à mes questions ou encore me conseiller.

Comment le RÉPAP va-t-il m'accompagner ?

Je rencontrerai mon RÉPAP lors de 4 entretiens (2 pendant ma grossesse et 2 après l'accouchement) qui seront l'occasion de :

- Parler des sujets qui sont importants pour moi ;
- Poser des questions sur les étapes de mon parcours pendant la grossesse et après la naissance de mon bébé ;
- Lui parler de mes difficultés et recevoir de l'aide si nécessaire.

En plus de ces entretiens, mon RÉPAP sera disponible au téléphone pendant tout le suivi en cas de besoin.

Comment choisir mon RÉPAP ?

- Je peux choisir un professionnel que je connais déjà et en qui j'ai confiance, s'il est volontaire pour être un RÉPAP.
- Je peux aussi choisir mon RÉPAP parmi les autres professionnels identifiés comme volontaires sur mon territoire

Est-ce que je dois payer ou m'engager à quelque chose ?

- Non l'accompagnement est gratuit et entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie. Ce projet est porté par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
- Je suis libre de demander à tout moment la fin de mon suivi par un RÉPAP, en le prévenant.
- À noter que si je déménage hors du territoire mon suivi s'arrêtera automatiquement au moment de mon départ. Je dois donc en informer mon RÉPAP.

